

&kilibre - Barème kilométrique

Pour tout déplacement à domicile ou tout autre lieu convenu, et au-delà de 5 km autour de mon cabinet (78640) ou de mon domicile (78160), des frais kilométriques aller/retour seront appliqués selon le barème en vigueur du Ministère des Finance, lien ci-après, et ajoutés au prix de la consultation :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/simulateur-bareme-kilometrique>

Le kilométrage retenu sera calculé au trajet le plus court par Google Maps et arrondi au kilomètre inférieur, au départ de mon cabinet (78640) ou de mon domicile (78160) et toujours à l'avantage du/de la client/e.

Ces frais seront indiqués à l'avance pour information et accord des 2 parties.

Aucun frais ne sera appliqué si je me trouve déjà dans un rayon de 5 km autour du point de RDV.

Un forfait de déplacement pourra être convenu au cas par cas.

Afin de limiter les coûts et la rapidité de déplacement, je me déplace habituellement en moto >50cm³ de 5 CV de PA, ou voiture de 7 CV de PA si impossibilité d'utiliser la moto (intempéries, longue distance, matériel à transporter, révision, panne, etc...), pour vérification du calcul sur le site indiqué ci-dessus.